

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, salle du conseil municipal  
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :  
Envoyée le vendredi 8 décembre 2023

**OBJET : DELIBERATION N°11 - Site Pégons/Foncery - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire conjointe dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs « Fonds Barnier » - demande de subvention auprès de la DDTM**

M. Ladislas Polski  
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy  
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex  
M. Stéphane Poulet  
Mme Isabelle Depagneux-Segaud  
M. Jean-Paul Genieys  
Mme Chantal Carrié  
Mme Marie-Pierre Parini  
M. Jacques Bisch  
M. Charlie Ferrero  
Mme Noëlle Dyot-Gerardin  
M. Maurice Bernardi  
M. Alain Junguené  
Mme Sylvie Daniel  
M. Christophe Bosio  
M. Gilles Ugolini  
M. Laurent Portelli  
Mme Sophie Bournot  
Mme Sabrina Missud-Guillet  
M. Fabien Bonnafoux  
M. Jean-Marie Fort  
Mme Isabelle Martello  
M. Didier Razafindralambo  
Mme Annick Meynard  
Mme Virginie Escalier  
M. Guy Ferrandez.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. Didier David représenté par Mme Nicoletti-Dupuy  
M. Alain Brunetti représenté par M. le Maire  
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Poulet  
Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Depagneux-Segaud  
Mme Marion Troyat représentée par M. Junguené  
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par M. Ferrero  
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Genieys

**ABSENT(E)S :**

**Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231219-DEL11\_PEGONSFON-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 décembre 2023

**N°11**

Rapporteur : **Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, Première Adjointe déléguée à l'urbanisme**

Service : **Direction de l'Aménagement et de la Prospective**

Objet : **Site Pégons / Fonsery - Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire conjointe dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs « Fonds Barnier » - Demande de subvention auprès de la DDTM**

Domaine : 7-5 Subventions

---

Mes chers collègues,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'expropriation, notamment les articles L.1, R.112-4, R.112-6, L. 131-1, R.131-3 à R.131-8, R.131-14,

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.561-1 et suivants et R. 561-1 et suivants,

**Vu** le plan local d'urbanisme métropolitain,

**Vu** l'arrêté de police n° 11.04.02 du 14 avril 2011 portant interdiction d'habiter, de pénétrer et préconisant d'arrêter tous travaux de mouvements de terre sur la propriété de M. Glielmi (parcelles AL 162 et 164),

**Vu** l'arrêté municipal n° 14.10.03 du 2 octobre 2014 portant évacuation des parcelles AL 133 et AL 134,

**Vu** l'arrêté municipal n° 14.10.04 du 2 octobre 2014 portant évacuation des parcelles AL 115 et AL 324,

**Vu** l'arrêté municipal n° 14.10.05 du 2 octobre 2014 portant évacuation de la parcelle AL 113,

**Vu** l'arrêté municipal n° 14.10.06 du 2 octobre 2014 portant évacuation de la parcelle AL 132,

**Vu** l'arrêté municipal n° 14.10.08 du 2 octobre 2014 portant interdiction d'évoluer sur les parcelles AL n° 153, 152, 151, 154, 149, 147, 128, 129, 122, 117, 121,118, 119, 159,

160,161, 164, 165, 166, 146, 145, 162, 163, 169, 167, 221 (hors habitations), 130 ,131, 132, 116, 115, 114, 133, 134, 142, 135, 136, 137, 138, 139, 113, 123, 124, 127, 144, 143, 148, 141, 140,

**Vu** l'arrêté municipal n° 14.10.09 du 6 octobre 2014 portant évacuation de la parcelle AL 130,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2017 sollicitant la subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) au titre du fonds BARNIER, pour les dépenses liées aux acquisitions amiables,

**Vu** l'estimation de France Domaine du 23 août 2023,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 12 octobre 2023 approuvant le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe,

**Considérant** que l'étude de GEOTEC de novembre 2015 a défini le dispositif de stabilisation des sols à mettre en œuvre pour se prémunir de tout glissement supplémentaire,

**Considérant** que le coût de réalisation de ce dispositif est de 2 millions d'euros (valeur 2015), hors études complémentaires permettant de caler le modèle géotechnique et de vérifier les hypothèses retenues, et que ce coût est très largement supérieur au coût d'acquisition des terrains et d'empêchement de l'accès au site,

**Considérant** qu'à ce stade, la commune a procédé à l'acquisition amiable d'une partie des biens situés dans le site Pégons/Fonsery,

**Considérant** que le fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds BARNIER) a remboursé à la Commune les frais liés à la procédure d'acquisition amiable,

**Considérant** qu'aucun accord amiable n'a pu être trouvé avec les propriétaires des parcelles cadastrées section AL n° 115 n° 324, n° 132 (lot n° 2) et N° 164,

**Considérant** que France Domaine a estimé le montant total des acquisitions à 337 720 euros dont 280 600 euros correspondant à la valeur vénale du foncier et 57 120 euros au titre des indemnités accessoires et aléas divers,

**Considérant** qu'afin d'obtenir la maîtrise foncière complète des parcelles bâties du site, il est nécessaire de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique et de cessibilité pour l'acquisition de ces biens,

**Considérant** que la commune a délibéré le 12 octobre 2023 pour approuver le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe, pour l'acquisition de ces biens,

**Considérant** que la commune a engagé des frais pour le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe, conformément au tableau joint à la présente délibération,

**Considérant** que l'ensemble des frais liés à l'acquisition des biens dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique sont pris en charge par le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds BARNIER),

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les aides financières auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit Fonds BARNIER pour l'acquisition des biens cadastrés section AL 115, 117, 324,164,132 (lot n°2) dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique et parcellaire conjointe.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégataires de signature à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien Bonnafoux,

Ladislav Polski,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231219-DEL11\_PEGONSFON-DE

Tableau annexé à la délibération du conseil municipal du 14/12/2023

ETAT DES FACTURES DOSSIER FONSIERY/PEGONS - DOSSIER DE DUP					
Date	Référence facture	Prestataire	objet	montant TTC	
21/04/2020	20-04-0234	TPFI	Dossier de déclaration d'utilité publique	7 227,00	
31/08/2021	21-08-0156	TPFI	Assistance à la maîtrise d'ouvrage - Diagnostic des bâtiments	3 213,00	
03/08/2022	22 080 312 666	Diagnostic 06	Diagnostic des bâtiments situés dans le périmètre	11 380,00	
03/08/2022	22 080 312 666	Diagnostic 06	Diagnostic des bâtiments situés dans le périmètre	11 380,00	
14/11/2022	223587	IMAGO	Retrait nid de Frelons propriété GJELMI préalablement à la visite sur site des diagnostiqueurs	300,00	

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20231219-DEL11\_PEGONSFON-DE